Septembre 2025

CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN 2025
PROCESSUS DES MOTIONS

Note d'orientation pour les groupes de contact virtuels : Rôles, responsabilités et procédures

Ce document est le cinquième d'une série de Notes d'orientation préparées par le Secrétariat de l'UICN à propos du processus des motions. Il est basé sur le document Groupes de contact : procédure et code de conduite. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page des motions du site web du Congrès.

Définition et objectif

Un **groupe de contact**[1] est un groupe formé au cours de négociations pour parvenir à un consensus sur une question s'avérant particulièrement litigieuse. À l'UICN, des groupes de contact sont généralement organisés pendant les Congrès mondiaux de la nature pour faciliter la discussion et un accord sur le texte de motions particulières[2] avant que celles-ci ne soient votées par les Membres en plénière.

Les groupes de contact devraient assurer un débat constructif et inclusif et faire tout leur possible pour obtenir un soutien le plus large possible à une motion avant que celle-ci ne soit renvoyée à la séance plénière de l'Assemblée des Membres pour un vote.

Format

Conformément à l'article 56(c) des Règles de procédure, tous les groupes de contact pour les motions se réuniront dans un **format virtuel**. Si la réunion initiale ne parvient pas à aboutir à un texte de consensus ou à un ensemble cohérent d'amendements pouvant être soumis au vote, le Comité des résolutions du

[1] Glossaire de termes pour les négociateurs des accords environnementaux multilatéraux. PNUE, janvier 2007. Page 26.

[2] Conformément à l'article 48 des Règles de procédure, *une motion signifie un projet écrit de toute décision que l'on propose au Congrès mondial de prendre. Une telle motion peut revêtir la forme d'une résolution, d'une recommandation, de la formulation d'une opinion ou d'une proposition. Les résolutions sont adressées à l'UICN elle-même. Les recommandations sont adressées à des tiers et peuvent avoir trait à toute question qui présente une importance dans le cadre des objectifs de l'UICN.*

Congrès pourra choisir de programmer un groupe de contact virtuel ultérieur. Pour les questions difficiles à résoudre dans les groupes de contact, le Comité des résolutions pourra convoquer un groupe de rédaction plus petit, qui équilibre le spectre des différentes perspectives sur la motion, afin de finaliser le texte avant de le présenter en plénière. Les groupes de rédaction prendront un format virtuel ou hybride.

Chaque session de groupe de contact a une durée déterminée (généralement 1 à 2 heures, en dehors des séances de l'Assemblée des Membres) et les sessions sont annoncées publiquement suffisamment à l'avance. Cependant, les Membres doivent être conscients que des changements d'horaire peuvent survenir à tout moment, et doivent donc être attentifs à ces changements.

Motions 2025 discutées dans des Groupes de contact

À la suite de la discussion en ligne, **40 motions** ont été renvoyées au Congrès pour une discussion plus approfondie. Celles-ci sont accompagnées de quatre (4) motions proposant des amendements aux Statuts, présentées par le Conseil de l'UICN. La liste complète de ces motions se trouve à l'annexe I.

Groupes de contact avant le Congrès

Compte tenu du grand nombre de motions ayant été renvoyées au Congrès pour un débat plus approfondi, le GTM a décidé de convoquer des groupes de contact virtuels « anticipés » pour **16** d'entre elles, avant le début du Congrès, conformément à l'article 56(d) des Règles de procédure. De plus amples détails sur les motions renvoyées à ces groupes de contact avant le Congrès sont fournis dans la Troisième communication du GTM. Le Conseil a également demandé que des groupes de contact anticipés soient convoqués pour discuter des motions proposant des amendements aux Statuts, ainsi que certains autres documents.

Le calendrier et de plus amples informations sur les groupes de contact précongrès sont disponibles sur le site web du Congrès.

Groupes de contact pendant le Congrès

Le calendrier des groupes de contact pendant le Congrès (9-15 octobre) sera disponible sur le site web du Congrès en temps voulu.

La majorité des groupes de contact se tiendront pendant le Forum (9-12 octobre). Compte tenu du grand nombre de motions à discuter, plusieurs groupes de contact pourraient avoir lieu en parallèle. Des séances tôt le matin et/ou tard le soir pourront être organisées, si nécessaire.

Pendant l'Assemblée des Membres (13-15 octobre), des groupes de contact seront programmés tôt le matin, pendant la pause déjeuner ou le soir, de façon à éviter les horaires des séances plénières de l'Assemblée des Membres.

Veuillez noter que le fuseau horaire des réunions sera l'heure normale du Golfe (GST), soit GMT/UTC+4 heures.

Inscription et participation

L'accès aux groupes de contact avant et pendant le Congrès est limité aux composantes de l'UICN inscrites au Congrès.

Sauf indication contraire, les groupes de contact sont ouverts aux délégués des Membres accrédités**,** aux représentants des Comités nationaux et régionaux détenant une délégation de vote d'un Membre, aux experts des Commissions et au personnel du Secrétariat. Cependant, différents rôles et responsabilités sont attribués à ces différentes composantes de l'UICN lors des sessions des groupes de contact (voir la section ci-après).

Pour rejoindre un groupe de contact, les Membres seront invités à s'inscrire à l'avance aux groupes auxquels ils souhaitent participer, afin de recevoir le lien pour se connecter à la réunion.

Accès aux groupes de contacts

Pour accéder aux groupes de contacts, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Inscrivez-vous au(x) groupe(s) de contact que vous souhaitez rejoindre en suivant ce lien : **https://portals.iucn.org/congress/contactgroups/**. Assurez-vous d'utiliser la même adresse e-mail que celle utilisée pour vous inscrire au Congrès.
2. Dans la liste, sélectionnez le groupe de contacts de la motion que vous souhaitez rejoindre (il n'est possible de choisir qu'un seul groupe à la fois).
3. Faites défiler jusqu'au bas de la page et cliquez sur « S'inscrire ».

4. Vous verrez une page de confirmation et vous recevrez un e-mail de confirmation contenant les informations et vos identifiants pour accéder à la session sur la plateforme KUDO.
5. La session du groupe de contact apparaîtra sur votre tableau de bord KUDO **15 minutes avant le début de la réunion.**
6. Accédez au tableau de bord KUDO : https://live.kudoway.eu/ et connectez-vous à l'aide des informations d'identification que vous aurez reçues dans l'e-mail de confirmation.
7. Pour vous inscrire à un autre groupe de contacts, à partir de la page de confirmation (étape 4 ci-dessus), vous pouvez cliquer sur « S'abonner à un autre groupe de contact » ou répéter les étapes 1 à 4.

Si vous rencontrez des problèmes lors de votre inscription et avez besoin d'aide, veuillez contacter supportportals@iucn.org

Rôles et responsabilités

Comité des résolutions : le Comité des résolutions fait rapport à l'Assemblée des Membres et est responsable de la gestion du processus des motions lors du Congrès, y compris l'examen des motions et la proposition que les motions et tout amendement proposé soient renvoyés à un groupe de contact. Il supervise l'organisation et la gestion des groupes de contact, met en place des groupes de rédaction pour les motions non résolues, et consulte et coordonne avec d'autres Comités du Congrès au besoin. Le Comité est composé des membres du Groupe de travail sur les motions.

Facilitateur / Président : les facilitateurs des groupes de contact sont nommés par le Comité des résolutions[3] et peuvent être issus de délégués des Membres, d'experts techniques des Commissions, de membres des Comités ou du personnel du Secrétariat. Les facilitateurs doivent rester neutres tout au long des discussions et guider le débat vers un consensus. Ils agiront avec respect lors de la modération des discussions afin d'assurer une participation optimale et un débat ouvert et collégial.

Membres: les délégués des Membres accrédités sont invités à participer aux groupes de contact afin de débattre des motions et tenter de parvenir à un consensus sur le texte final avant que celles-ci ne soient soumises au vote en

[3] *Remarque :* Le Comité des résolutions comprend les membres du Groupe de travail sur les motions nommés par le Conseil (article 20 des Règles de procédure).

session plénière. Il est de la prérogative des Membres de proposer des modifications au texte des motions et de « négocier » dans les groupes de contact afin de parvenir à un accord sur le texte final, avec ou sans amendements. Les Membres peuvent être soutenus par des experts des Commissions, mais ces derniers ne peuvent pas les représenter ou parler en leur nom (voir ci-après).

Des représentants des Comités nationaux et régionaux reconnus de l'UICN peuvent également participer aux Groupes de contact à titre technique et consultatif.

Commissions et Comités : Des représentants des Commissions peuvent participer aux groupes de contact à titre technique et consultatif. Parfois, les représentants des Membres de l'UICN pourront demander à des experts techniques des Commissions de participer à des groupes de contact en tant que conseillers. Dans ce cas, le Facilitateur / Président devra en être informé avant le début de la session du groupe de contact.

Étant donné que les groupes de contact sont principalement destinés aux Membres, le nombre de représentants des Commissions et des Comités (à moins que ces derniers ne soient titulaires d'une procuration de vote) devra être réduit au minimum, en limitant, de préférence, la prise de parole à un seul représentant désigné par Commission ou Comité national ou régional.

Si un membre d'un Comité national ou régional reconnu détient une procuration de vote d'un Membre, il peut alors participer au groupe de contact comme le ferait le délégué d'un Membre.

Personnel du Secrétariat : le personnel du Secrétariat ne peut participer aux groupes de contact que dans un rôle de conseil et de soutien technique, à condition de respecter les normes les plus élevées de rigueur scientifique et technique, de rester neutre et d'être libre de toute influence indue. Les rôles du personnel du Secrétariat exerçant des responsabilités assignées comprennent :

- **Équipe des motions du Secrétariat :** le personnel faisant partie de l'Équipe des motions du Secrétariat est autorisé à participer aux groupes de contact en qualité de personnel de soutien. Cela comprend le Coordonnateur des motions, les membres de l'Équipe principale des motions et les Responsables de motions.
- **Responsables de motions :** chaque motion devant être discutée dans un groupe de contact se verra assignée un Responsable de motion. Les Responsables de motions sont des membres du personnel du Secrétariat sélectionnés pour réaliser un suivi des changements apportés au texte d'une

ou plusieurs motions particulières, qui leur sont attribuées dès le début de la discussion et jusqu'à ce que le texte soit soumis au vote en plénière. Ils partagent un écran montrant le texte de la motion pendant les réunions, consignent les amendements et toutes les versions du texte, et veillent à ce que la discussion soit bien retranscrite. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Facilitateur et l'assistent. Les Responsables de motions doivent rester neutres tout au long des discussions, fournir des conseils sur les suggestions de texte uniquement sur demande du Facilitateur, et être respectueux et courtois.

- **Personnel technique désigné :** il est possible que, pour des motions particulières, le personnel du Secrétariat soit appelé à assister aux discussions des groupes de contact afin de s'assurer que le texte résultant soit conforme aux travaux programmatiques et techniques de l'UICN. Le Personnel technique désigné peut inclure des directeurs de centre ou régionaux, des chefs d'équipe et autres membres du personnel. Dans la mesure du possible, les Facilitateurs seront préalablement informés de la présence de ces membres du personnel, afin de pouvoir s'appuyer sur leur expertise et leurs conseils au cours des débats.
- **Facilitateurs :** comme décrit ci-dessus, dans certains cas, le Comité des résolutions pourra nommer un membre du personnel du Secrétariat pour servir de facilitateur des groupes de contact sur certaines motions.

Observateurs / autres : les Facilitateurs pourront autoriser des observateurs[4] à être présents dans la salle, s'il n'y a pas d'objection à cela de la part d'un Membre de l'UICN présent dans le groupe de contact. La participation d'observateurs, y compris des représentants des médias, du grand public ou autres, n'est donc normalement pas attendue dans les groupes de contact, afin de permettre aux Membres de l'UICN de s'exprimer librement sur des sujets de motions de nature potentiellement controversée.

Mode opératoire des groupes de contact

- Normalement, une seule motion est discutée par session de groupe de contact. Cependant, des cas peuvent se produire (surtout lorsque des

[4] Les observateurs comprennent les États non-membres et les organisations avec lesquelles l'UICN entretient une relation de travail formelle, les Membres honoraires, les mécènes, les membres de groupes de travail officiellement établis de l'UICN et autres personnes ayant une relation de travail similaire avec l'UICN. Voir les articles 8 à 10 des Règles de procédure pour plus d'informations.

motions traitent de sujets similaires) dans lesquels le texte d'une ou plusieurs motions « complémentaires » est introduit dans la discussion d'un groupe de contact particulier. Le Comité des résolutions pourra également demander aux Membres de discuter de deux ou plusieurs motions de manière intégrée.

- Chaque groupe de contact se verra attribuer un Facilitateur / Président, soutenu par un Responsables de motion, pour modérer la discussion visant à conclure par un texte convenu à la fin de la session. Les Facilitateurs devront mettre tous les efforts en œuvre pour parvenir à un texte de consensus à soumettre à une décision de l'Assemblée des Membres, tout en tenant compte des opinions minoritaires.
- Au moins un expert technique, du Secrétariat ou des Commissions, sera également présent à la session du Groupe de contact afin de veiller à ce que la rigueur scientifique et technique soit maintenue tout au long des discussions. Idéalement, les experts techniques auront été préalablement présentés aux Facilitateurs.
- Un juste équilibre entre participation gouvernementale et non gouvernementale est encouragé dans les groupes de contact, et les Facilitateurs devront s'efforcer de le garantir.
- Dans le cas où plus d'une session de groupe de contact serait nécessaire pour une motion particulière, le Responsable de la motion s'assurera de projeter la dernière version du texte sur l'écran, et l'Équipe des motions veillera à ce que toutes les versions précédentes de la motion soient accessibles.
- Tout délégué peut proposer des amendements à une motion. Ceux-ci doivent se rapporter directement au texte qu'il cherche à modifier et ils devraient se faire oralement pendant la session du groupe de contact. Les amendements ne peuvent pas être introduits via la boîte de discussion, bien que dans certains cas, le Facilitateur pourra demander aux Membres d'écrire leurs amendements dans la boîte de discussion après les avoir présentés oralement.
- La langue de travail des groupes de contact sera la langue dans laquelle la motion a été soumise. Les Membres peuvent intervenir dans l'une des trois langues officielles de l'UICN. Une interprétation sera assurée par intelligence artificielle, bien que le Facilitateur puisse demander l'aide d'autres participants s'il n'est pas en mesure de comprendre le commentaire.

- Le Facilitateur devra s'efforcer de mettre fin aux discussions dans le délai imparti. Si cela n'est pas possible, le Facilitateur pourra demander une prolongation ou la planification d'une autre session virtuelle, à condition qu'il consigne tous les changements convenus par les participants et les communique à l'Équipe des motions par l'intermédiaire du Responsable de la motion. Veuillez noter que les Responsables de motions ne seront pas disponibles pour suivre les discussions ayant lieu en dehors des sessions virtuelles programmées.
- À la fin du groupe de contact, le Facilitateur devra conclure brièvement la discussion et fournir aux participants un « rapport de situation » mentionnant si, à son avis, la discussion est terminée et si la motion est prête à être renvoyée en plénière, ou s'il est nécessaire d'organiser une autre discussion du groupe de contact.
- Si nécessaire, le Comité des résolutions pourra contacter le Facilitateur d'un groupe de contact pour obtenir des éclaircissements après la fin d'un groupe de contact.
- Le Comité des résolutions décidera quelles motions sont prêtes à être soumises au vote en plénière, avec ou sans amendements.
- Conformément au Code de conduite, tous les participants à un groupe de contact doivent se comporter de manière courtoise et respectueuse. Une discussion ouverte et des points de vue divergents sont toujours les bienvenus, mais aucun comportement impoli ou non diplomatique ne sera toléré.

Étapes postérieures à un groupe de contact virtuel

Après la clôture d'un groupe de contact virtuel, le Facilitateur et le Responsable de la motion feront rapport au Comité des résolutions sur les travaux du groupe, et le Comité décidera si la motion est prête ou non à être débattue en plénière. Dans les deux cas, la motion, telle que révisée au cours du groupe de contact, sera publiée sur le site web du Congrès dans sa langue de travail. Lorsqu'elle sera transmise à la plénière, les révisions seront également éditées, traduites et publiées dans les trois langues officielles.

Annexe 1 : Motions soumises à un groupe de contact virtuel

#	Titre	Groupe de contact avant le Congrès
001	Améliorer les pratiques de plantation forestière – Planter la bonne essence, au bon endroit, pour le bon objectif	Oui
006	Promouvoir le modèle des aires protégées naturelles régionales ou infranationales pour atteindre l'objectif mondial de 30 % d'aires protégées et conservées d'ici à 2030	
007	Loi sur la sécurité des sols	
008	Conservation et gestion durable des pâturages et pastoralisme	
011	Mettre en place une responsabilité équitable et des moyens d'action au service des objectifs internationaux de protection des forêts	Oui
014	Promouvoir les haies dans l'agriculture pour favoriser la biodiversité, renforcer la résilience des écosystèmes et atténuer le changement climatique	
032	Protéger les monts sous-marins et les autres écosystèmes marins vulnérables contre les pratiques destructrices	
033	Mesures du ressort de l'État [du port] en ce qui concerne la pêche illégale, non déclarée et non réglementée	Oui
035	Protection de l'intégrité de l'écosystème mésopélagique	
038	Exploiter la puissance de l'UICN : stimuler la synergie pour le Zéro net, le Positif pour la nature et une transition énergétique juste	Oui
041	Développer une politique sur la géoingénierie	Oui
042	Faire face aux crises du climat et de la biodiversité grâce à des mesures visant l'approvisionnement en combustibles fossiles et une transition juste	
054	Rendre les droits de la nature opérationnels à travers leur mise en œuvre dans les territoires	
055	[Reconnaissance des droits de l'Antarctique] [Évaluation du concept des droits de l'Antarctique]	
056	Promouvoir une relation éthique entre les êtres humains et les océans	
059	Intensifier les mesures d'élimination de la pollution plastique pour protéger la santé humaine, la biodiversité et l'environnement	
061	Reconnaître le crime d'écocide pour protéger la nature	Oui
067	Vivre en harmonie avec les cours d'eau grâce aux droits de la nature et au droit écocentrique	
070	Intégrer des approches fondées sur les droits et la science et axées sur la coexistence harmonieuse dans les stratégies de rétablissement écologique	
073	Définir un cadre solide pour le Positif pour la nature pour les entreprises afin de mobiliser le soutien des entreprises, de la société civile et des gouvernements en faveur de contributions positives envers la nature à intégrité élevée, alignées sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	Oui

#	Titre	Groupe de contact avant le Congrès
079	Réglementer les mécanismes de financement basés sur les [crédits] [certificats] biodiversité et garantir les effets positifs sur la nature	Oui
081	Accompagner la transformation de l'économie vers une économie de régénération	Oui
084	Développer [une bioéconomie circulaire et durable] [une bioéconomie à la fois circulaire et durable] au service d'une alimentation et agriculture durables	Oui
085	Amplifier le rôle des entreprises pour parvenir à un monde positif pour la nature	
087	Politique de l'UICN sur la biologie de synthèse en rapport avec la conservation de la nature[5]	Oui
094	Reconnaître l'importance des langues, des connaissances et de l'héritage culturel autochtones [et local] dans la conservation de la biodiversité	
096	Fixer des objectifs de conservation par zone en se fondant sur les preuves scientifiques et réparer les injustices historiques	Oui
097	Intégrer le mentorat pour la jeunesse gardienne de l'environnement afin de renforcer les efforts de conservation	
104	Préserver la biodiversité et les droits de l'homme dans la gouvernance des minerais pour la transition énergétique	Oui
105	Reconnaître la gestion des ressources naturelles par les communautés et la soutenir par un financement spécial	
107	Accroître le leadership autochtone dans la protection de la biodiversité et du sacré	
108	Développer des lignes directrices de l'UICN pour contrôler efficacement le commerce des animaux sauvages terrestres destinés au marché des animaux de compagnie	
113	Mieux planifier la préservation de la biodiversité en s'appuyant sur des approches de conservation axées sur la longévité	
118	Conservation du requin-marteau halicorne (Sphyrna lewini), espèce En danger critique, et des espèces qui lui ressemblent, le requin-marteau lisse (S. zygaena) et le grand requin marteau (S. mokarran)	
121	Confirmation du statut de la Commission sur la crise climatique[6]	Oui
128	Renforcer la connexion entre l'homme et la nature pour promouvoir un changement transformateur en faveur de la nature	
133	Moratoire sur le génie génétique des espèces sauvages dans les écosystèmes naturels[5]	Oui
136	Lutter contre l'exploitation directe des espèces sauvages	Oui

Error! Bookmark not defined. Le Groupe de travail sur les motions a l'intention de demander aux Membres de poursuivre la discussion des motions 087 et 133 de manière intégrée.

[6] La motion 121 sera examinée parallèlement à la discussion sur le projet de mandat 2026-2029 de la Commission sur la crise climatique (voir CGR-2025-6.2-1 sur https://iucncongress2025.org/assembly/documents).

#	Titre	Groupe de contact avant le Congrès
137	Promouvoir le financement de la biodiversité [et de la géodiversité] au moyen d'une approche fondée sur les droits de l'homme	
138	Reconnaître sans équivoque et soutenir efficacement le rôle crucial que jouent les territoires de vie et leurs gardiens pour la conservation	
CGR-2025-3.1-1 CGR-2025-6.2-1 CGR-2025-6.7-1 121	Programme de l'UICN, Plan financier pour 2026-2029, les mandats des Commissions, et motion 121 Confirmation du statut de la Commission sur la crise climatique	Oui
CGR-2025-2.5-1	Vision stratégique à 20 ans pour l'Union	Oui
CGR-2025-1.4-1	Motion A : Amendements Aux Règles De Procédure Améliorer Le Processus Des Motions	Oui
CGR-2025-5.2-1	Motion B : Amendements Aux Règles De Procédure Règle 54	Oui
CGR-2025-5.2-1	Motion C : Amendements Aux Statuts De L'UICN Et Au Règlement	Oui
CGR-2025-5.2-1	Motion D : Amendements Aux Statuts Et Au Règlement Exonération Des Cotisations	Oui